Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°103 • décembre 2019

Zoom sur... la police municipale Page 2

Les enjeux de la mobilité Page 5

Projets d'aménagement des granges rue de l'Armée Patton Page 6

Les journées du Patrimoine, des trésors de la mairie au théâtre... Page 8

Zoom sur… la police municipale

Depuis les lois de 2001, 2002 et 2006 relatives à la sécurité quotidienne, les missions et les moyens des policiers municipaux se sont développés.

Si la police municipale a pour objet d'assurer en premier lieu et sous l'autorité du maire, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics, les missions d'un agent de police s'inscrivent dans une police de proximité en coordination avec les services de police et de gendarmerie nationales.

Gendarme pendant plus de 30 ans lors son premier parcours professionnel, Roger Lagarde assure la fonction d'agent de police communal depuis bientôt trois ans à Briis-sous-Forges. Il exerce des missions de police sur la voie publique, il possède des compétences de police judiciaire qui lui permettent d'intervenir sur la surveillance et la prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques, il assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions.

En cas de flagrant délit, il peut être amené à appréhender le ou les auteurs. De par ses compétences et son expérience, il participe également à l'organisation des événements et en assure le bon déroulement sur le plan de la sécurité.

Chaque matin et soir, Roger assure la surveillance et la sécurité aux abords des écoles, une mission à laquelle est attachée la Municipalité dans la mesure où elle permet au-delà de la sécurité de connaître davantage les familles, les enfants qui seront les ados de demain.

Bien que la loi n'oblige pas la commune à prévenir les familles, Monsieur Lagarde a également travaillé sur le suivi des concessions funéraires du cimetière, recherchant les ayants droit avant de considérer définitivement "l'abandon de la sépulture".

Il connaît bien les rues, les chemins de la ville, et l'été, il participe au dispositif "tranquillité vacances" où chaque Briissois peut s'inscrire auprès de la mairie ou de la gendarmerie de Limours afin de signaler qu'il est absent de son domicile.

Quand on interroge les habitants, la majorité des Briissois pense qu'une "bonne police municipale" ne doit pas se limiter à verbaliser le stationnement, elle doit aussi faire de la prévention, créer du lien social dans les quartiers et faire changer les comportements ; par exemple les propriétaires de chiens et les fumeurs, en dialoguant avant de réprimer.

Pour la Municipalité, c'est bien de cela dont il s'agit : être au plus près des citoyens, proche de leurs préoccupations et ainsi limiter les incivilités d'une minorité de gens qui empoisonnent parfois le plus grand nombre.

Sauvons Aéroport de Paris !

Objectif 1 million de soutiens atteint

En mairie, un point d'accès internet est à disposition pour soutenir le référendum ADP.

Retrouvez en page 15 comment faire pour soutenir.

Chères Briissoises, chers Briissois,

La privatisation d'Aéroport de Paris est sur les rails, mais rien n'est joué. Cette décision, contestable d'un point de vue économique (nous avons tous en mémoire la privatisation des autoroutes) fait peser une lourde menace sur notre commune, comme sur toutes celles concernées par les nuisances de l'aéroport d'Orly.

J'ai déjà évoqué les arguments qui m'ont poussé à apporter mon soutien afin d'obtenir un référendum d'initiative partagée dans le cadre de la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris.

Je tenais à rappeler les enjeux qui concernent directement Briis-sous-Forges pour marquer l'importance de notre mobilisation :

- perte de la maîtrise publique du trafic aérien : les couloirs de vol, d'atterrissage et de décollage, le couvre-feu nocturne, trafic annuel plafonné aujourd'hui à 250 000 vols.
- les investisseurs privés auraient intérêt à accroître le trafic passagers sur Orly.

Nous sommes "riverains" de l'aéroport d'Orly. Ce qui compte pour nous, c'est que la réglementation qui nous protège ne puisse pas être transgressée ou modifiée et je pense que cela passe par la maîtrise publique.

À l'approche des fêtes de fin d'année, il me semble important de partager avec vous l'état de la mobilisation. Aujourd'hui, 1 million de soutiens ont été collectés sur les 4,7 millions nécessaires. C'est une très belle mobilisation.

Briis est concerné. Briis se mobilise. Nous sommes 100 Briissoises et Briissois à avoir déjà apporté notre soutien pour atteindre au niveau national le seuil du million de soutiens, ce qui n'est pas que symbolique.

En effet, le 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé son intention de simplifier la procédure. Un million de citoyens pourraient signer le texte de la proposition (au lieu de 10 % du corps électoral) et même si cette loi n'a pas encore été votée, qui pourrait rester sourd face à une telle mobilisation ?

Pour que notre voix soit entendue, nous devons dépasser largement le million de soutiens, pour que le cadre de vie de Briis soit respecté, nous devons soutenir le référendum.

Pour cela, vous pouvez vous connecter au site internet *https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours* ou venir en mairie où un agent municipal pourra vous accompagner si nécessaire, ou recueillir votre soutien sur un formulaire papier.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année en espérant que notre attachement au service public d'Aéroport de Paris soit entendu en même temps que la nouvelle année.

Emmanuel Dassa,
Maire de Briis-sous-Forges

Adapei 91, une opportunité pour Briis

l'Adapei 91 a pour vocation de faire reconnaître la spécificité du handicap mental, de défendre les droits des personnes et de leurs familles, de promouvoir l'accessibilité et de développer les solutions d'accompagnement.

Depuis que la déchetterie intercommunale a déménagé à proximité de la gare autoroutière, le site localisé chemin d'Invilliers, aujourd'hui exempt de pollution, a fait l'objet de nombreuses réflexions au sein des différentes commissions municipales pour imaginer son devenir.

C'est dans ce contexte qu'a mûri la possibilité d'accueillir un équipement qui permettrait de valoriser ce site qui appartient à la commune

Dans le même temps, *l'Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales* (Adapei 91) étudie la possibilité de créer un établissement d'accueil sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Limours car l'hôpital de Bligny et la gare autoroutière font de notre territoire un site d'implantation attractif.

L'Adapei 91 a été créée à la fin des années 60 à une époque où il n'existait aucune solution d'accueil pour les enfants et adultes en situation de handicap mental. Aujourd'hui, elle assure la gestion de quatre établissements en Essonne qui accueillent environ 200 personnes alors même qu'il y a plus 200 personnes sur liste d'attente.

C'est dans ce contexte que l'Adapei 91 souhaite répondre, en partenariat avec notre commune, à un appel à projet financé par le Conseil départemental de l'Essonne. Il favoriserait la création d'un nouvel établissement qui manque cruellement dans notre département.

Le projet actuellement à l'étude, s'il recevait le soutien du département, consisterait à la création d'un établissement à Briis-sous-Forges qui accueillerait 63 résidents vieillissants en situation de handicap, répartis au sein de petites unités de vie d'une douzaine de personnes.

Il s'agit d'un projet adapté à l'échelle de notre commune qui pourrait s'implanter harmonieusement, à la lisière du bois de la Garenne, sur le chemin d'Invilliers et qui permettrait la création de près de cent emplois sur notre territoire.

C'est aussi un projet qui s'inscrit parfaitement dans la tradition de solidarité de notre commune et qui participerait sans aucun doute au dynamisme économique de notre territoire. Si ce projet devait aboutir, ce nouvel établissement pourrait ouvrir ses portes courant 2023.

Les enjeux **de la mobilité**

"L'usage des modes doux et des transports en commun augmente d'autant plus vite que la prise de conscience des enjeux climatiques s'accélère en particulier parmi les nouvelles générations."

©Le Républicain de l'Essonne

Alors que le véhicule personnel représente encore plus de 85 % des déplacements domicile-travail sur notre territoire, l'usage des transports en commun et celui des modes partagés se développe fortement. En témoigne la fréquentation de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges en très nette augmentation depuis plusieurs mois.

Pour faire face à cet afflux nouveau et maintenir la qualité du service, la Communauté de communes a enfin obtenu, de la part de l'organisateur des transports, "Île-de-France mobilité" que deux bus supplémentaires arrivent vides à la gare aux heures de pointe.

De plus, cinq bus à étage sont actuellement en fabrication et vont venir s'ajouter dans les jours qui viennent aux trois bus de même nature actuellement en service, ce qui portera cette nouvelle offre de service à 200 places supplémentaires par heure.

Enfin, "Île-de-France mobilités" va prendre la décision en décembre de lancer la fabrication de huit bus à étage supplémentaires afin que l'intégralité de la flotte affectée à la ligne 91.03 soit composée de bus à étage en septembre prochain.

Il était temps que l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France mette enfin les moyens adaptés au succès grandissant de cette ligne de transport particulièrement vertueuse.

Aujourd'hui, la situation environnementale est un facteur incontournable de la transformation des mobilités. L'usage des modes doux et des transports en commun augmente d'autant plus vite que la prise de conscience des enjeux climatiques s'accélère en particulier parmi les nouvelles générations. L'apparition de services d'autopartage, de vélos à assistance électrique, de trottinettes électriques témoigne de changements en cours dans nos modes de vie et de déplacements.

Les collectivités publiques doivent non seulement accompagner ces évolutions mais également les anticiper, car la mobilité du futur prend racine dans notre présent. Pour que la mobilité soit accessible à tous et responsable, tous les acteurs ont un rôle à jouer ensemble, État, collectivités, transporteurs, industriels et bien entendu, usagers.

Bernard Vera,
Président de la CCPL

Projets d'aménagement des granges rue de l'Armée Patton

La réalisation du 5e projet phare de cette mandature a commencé à la rentrée de septembre.

En cœur de ville, au fil du temps, la Commune a pu acquérir deux bâtiments afin d'y aménager des locaux destinés aux activités culturelles et associatives. Ce sont les deux granges situées aux 12 et 19 rue de l'Armée Patton.

Plan des futurs aménagements de la grange du 19 rue de l'Armée Patton.

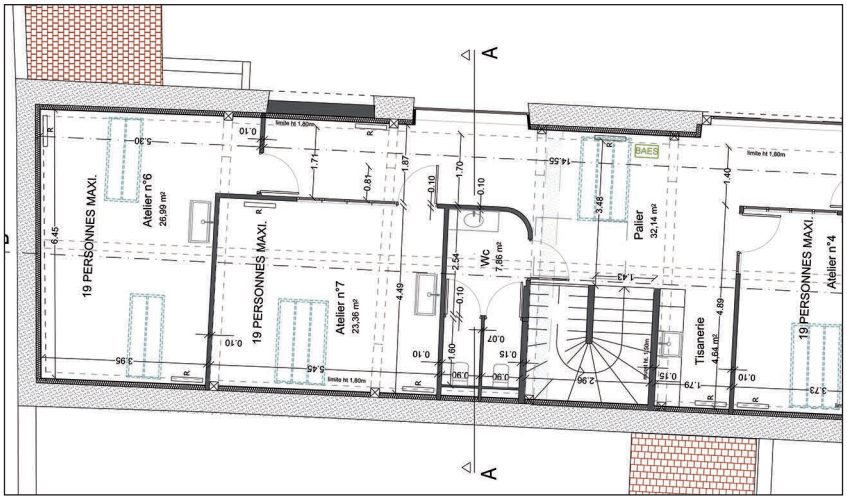

Au cours du précédent mandat, plusieurs projets ont été esquissés concernant ces équipements et ont évolué en fonction des besoins et des opportunités. Ils consistent en une double extension de l'actuelle Maison des Jeunes et de la Vie associative, qui accueille le Service Jeunesse municipal de la Commune et de nombreuses activités associatives dont celles de la Maison des Jeunes et de la Culture.

La "Maison des Arts" au 19

Elle a pour objectifs de stimuler et de promouvoir l'accès à la culture pour tous, de développer les métiers d'arts, de tisser des réseaux relationnels favorisant leur essor au niveau local et régional. Elle renforcera l'intérêt que la Municipalité porte aux métiers de la création, notamment au travers de son Festival culturel annuel *"Briis en Liberté"*.

Elle comprendra des ateliers d'artistes afin de favoriser la mixité des approches artistiques et de renforcer les liens entre les pratiques artistiques des amateurs et

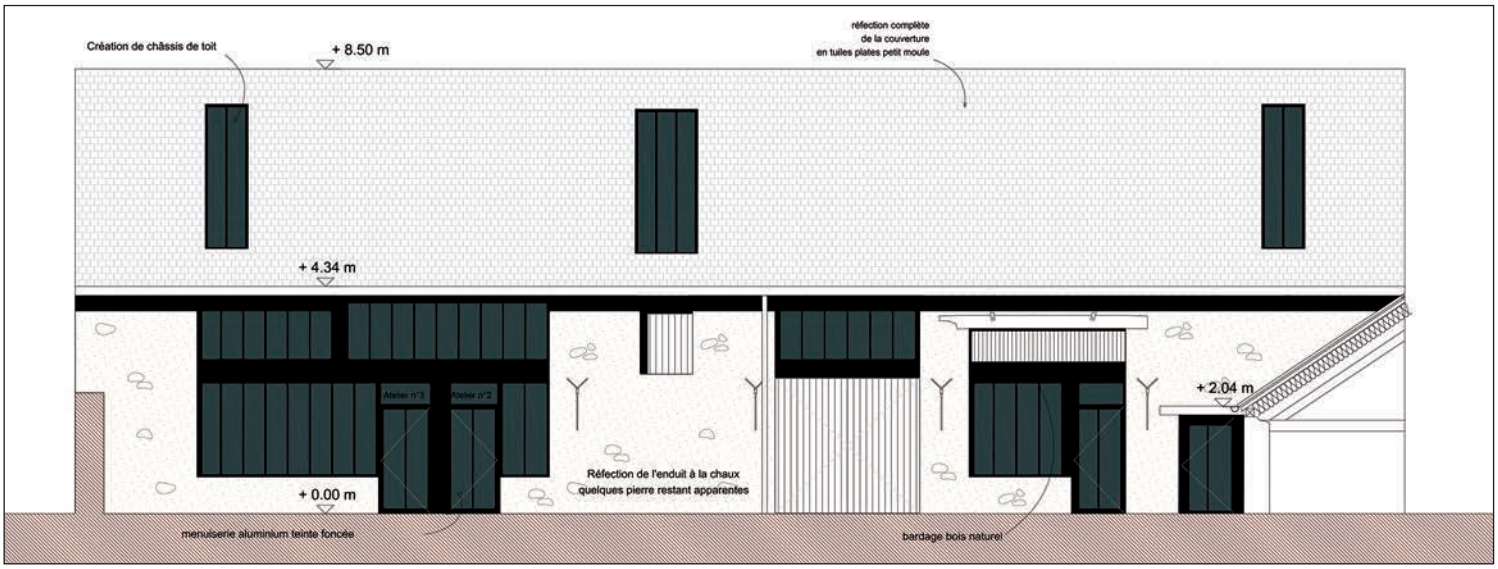

Plan de la future Maison des Arts.

des professionnels, des lieux de formation et d'exposition ainsi que des salles associatives. Des visites commentées, des démonstrations de savoir-faire par les artistes viendront compléter son activité.

Les travaux consisteront à réaménager entièrement le bâtiment qui comportera des ateliers pour les artistes et des salles d'activités associatives, un espace d'exposition, des locaux à usage commun, ainsi qu'un local dédié à la gestion du jardin public adossé au bâtiment en question et des toilettes publiques.

Un "café citoyen" au 12

Il permettra aux Briissoises et aux Briissois de se rencontrer sans barrière d'âge ou de discipline pour échanger leurs idées et leurs talents tout en partageant des intérêts et des plaisirs communs comme par exemple un bon repas léger, un spectacle, un débat, un jeu, une exposition, etc. Ce lieu, où il fera bon se retrouver, se rencontrer sans trop de cérémonie, sera géré en lien avec les associations briissoises dans le cadre de ses partenariats actuels ou à développer.

Le cycle de projections documentaires/débats, financé par le Conseil départemental de l'Essonne, trouvera tout naturellement sa place au sein de cet équipement. Les travaux consisteront à réhabiliter ce bâtiment et à y créer une extension à l'arrière ainsi qu'une mezzanine à l'intérieur afin d'agrandir l'espace.

Michel Massiou,

Maire adjoint chargé de l'Urbanisme et des Travaux

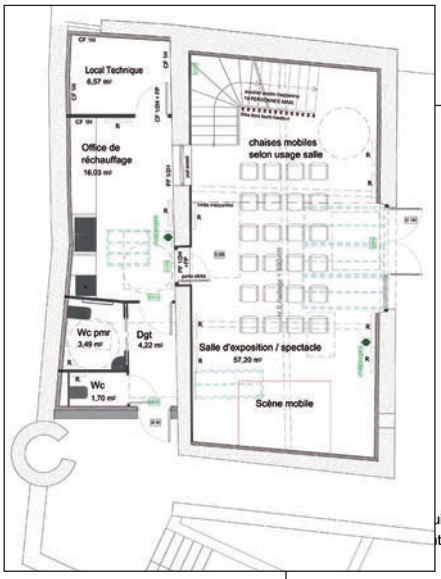

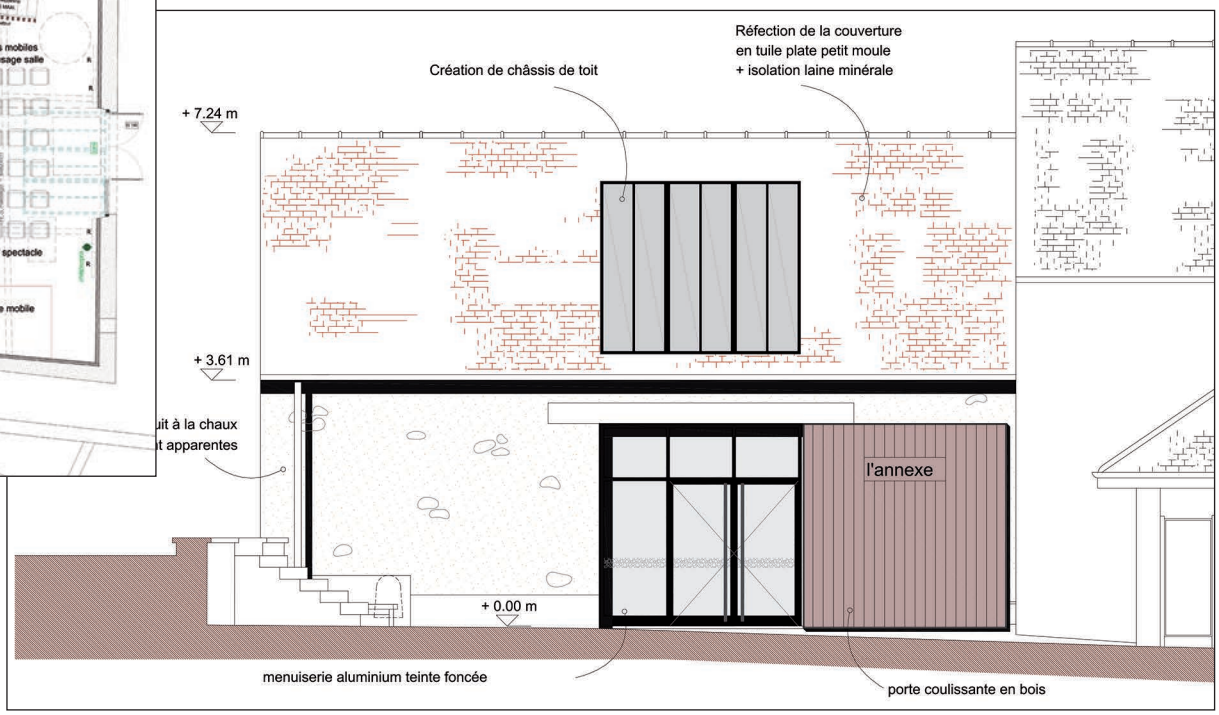

Plans intérieur et extérieur de la grange du 12 rue de l'Armée Patton.

Les Journées du patrimoine, des trésors de la mairie au théâtre...

Le théâtre de Bligny en 1958.

Pour la 36e édition des Journées européennes du patrimoine, la Municipalité a dévoilé ses trésors cachés et le théâtre de Bligny devenait officiellement Patrimoine d'intérêt régional.

Patrimoine d'intérêt régional **est un label pour préserver les sites non protégés qui leur donne accès à des aides pour de la restauration ou des aménagements facilitant l'accueil du public.**

Théâtre de Bligny : patrimoine d'intérêt régional

Le samedi 21 septembre 2019, le théâtre de Bligny était à l'honneur lors des Journées européennes du patrimoine. En effet, c'est à cette occasion que la plaque "Patrimoine d'Intérêt régional" nouvellement apposée sur la façade art-déco du théâtre de l'hôpital a été dévoilée au public, sous un soleil joyeux.

Le théâtre de Bligny en 1940.

M. Di Tommaso, directeur du Centre hospitalier de Bligny a souhaité la bienvenue aux élus locaux, intercommunaux, départementaux et régionaux réunis dans l'élan du partage, pour honorer ce bien commun qu'est le Théâtre de Bligny, ouvert à tous sur son territoire.

Ce magnifique théâtre construit en 1934, dont la rénovation initiée par M. Jean-François Lion (ancien président de l'association du Centre hospitalier de Bligny et actuel administrateur de l'hôpital) a une histoire glorieuse, mais c'est à un avenir radieux qu'il est promis.

Les prises de parole des élus en témoignaient ce 21 septembre : M. le maire Emmanuel Dassa - s'exprimant au nom de la commune de Briis mais aussi de la CCPL dont il est l'adjoint délégué à la culture

– a salué avec chaleur le travail de la *Compagnie théâtrale de la Cité* (CTC), la troupe délégataire qui anime le théâtre depuis 2009.

Mme Aurélie Gros, vice-présidente déléguée à la culture au Conseil départemental de l'Essonne n'a pas manqué de confirmer le futur soutien des institutions à un projet culturel ambitieux. La Région Île-de-France – que Mme Gros représentait aussi – promet des financements pour des travaux de rénovation aux établissements labellisés.

Mme Dany Boyer – conseillère départementale déléguée – a pour sa part confirmé le soutien du Département à la Compagnie théâtrale de la Cité, saluant la récente création du Tartuffe de Molière dans une mise en scène de Nicolas Hocquenghem.

Claudine Chappe,
et Nicolas Hocquenghem,
directeur du Théâtre de Bligny

Briis a dévoilé ses trésors cachés

Ces trésors ont été présentés aux Briissoises et aux Briissois lors de la Journée du patrimoine. Les visiteurs pouvaient déambuler dans la mairie, entre la salle du Conseil, l'escalier et jusqu'au bureau du maire.

Les soixante-dix personnes qui s'étaient déplacées ce samedi matin ont pu découvrir notre collection d'œuvres d'art dont la plupart proviennent des différents plasticiens qui ont participé au cours des festivals Briis en Liberté. Nous pouvions admirer un magnifique tableau de Garo et deux œuvres de notre regrettée Mireille Ramambason. Nous avions profité de l'occasion pour exposer les créations des élèves de Briis, réalisées dans le cadre d'ateliers artistiques avec Daniella Coelho, Coline Louber ou encore Sophie Hamel-Galvao.

Les Journées européennes du patrimoine permettent chaque année à de nombreuses personnes de visiter des sites rarement accessibles et de participer à des événements uniques.

Mis également à la lumière, quelques bronzes qui dormaient dans les archives, en particulier une splendide sculpture de l'artiste Raymonde Guerbe qui depuis peut être admirée dans le bureau du maire.

Nous avions également exposé certains objets d'art de l'église Saint-Denis qui dataient de la fin du XIXe siècle. J'en profite ici pour remercier Madame Thirouin qui nous a aidés à faire ce choix.

Enfin, nous avions sorti certains documents historiques : le cadastre napoléonien, le registre des premiers Conseils municipaux où nous pouvions lire le compte-rendu du conseil municipal du 14 juillet 1790 présidé par le maire de l'époque Monsieur François de Saint-Michel et notre belle collection de cartes postales.

Nous espérons que cette exposition aura convaincu les Briissois de l'intérêt de leur patrimoine.

Enfin je tiens à remercier le groupe de bénévoles qui nous a aidés à réaliser cette Journée du patrimoine un peu spéciale.

Jean-Pierre Tsalpatouros,
Conseiller municipal délégué au Patrimoine

Lâcher de colombes et bal folklorique **pour la Journée de la Paix**

Chaque année à travers le monde depuis 2001, la Journée internationale de la Paix est célébrée à l'initiative des Nations unies, le 21 septembre, en vue de renforcer l'idéal de paix dans le monde.

Briis est membre de l'Association française des communes, départements et régions pour la Paix (AFCDRP) depuis 2017.

Le 21 septembre dernier, s'est déroulée la 40e Journée mondiale de la Paix à l'initiative de l'ONU, relayée en France par l'Association des maires pour la Paix (AFDRP) et le Mouvement pour la Paix. Cette journée avait pour thème "Action climatique et action pour la paix" car la paix fait face à un nouveau danger : l'urgence climatique, qui menace notre sécurité, nos moyens de subsistance, notre vie.

Dans ce contexte, notre maire, Emmanuel Dassa, a rappelé que *"le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle, les tensions croissantes autour de ressources qui se raréfient, poussent des populations entières à l'exode et viennent donc s'associer aux causes économiques et politiques des déplacements humains qui conduisent si souvent à des situations d'urgence vitale inacceptables au XXIe siècle… mais que la somme des actions menées à l'échelle des communes, des écoles, des familles participe à contrecarrer l'évolution climatique et donc au maintien de la paix…"*

Un après-midi convivial

En partenariat avec l'associa*tion Les ailes de Limours*, un lâcher de plus de 100 colombes a été organisé en préambule d'un bal folklorique mené par le groupe *Odela* pour envoyer un message de paix et d'actions.

Une centaine de Briissoises et de Brissois de tous âges ont répondu à cet appel. Les enfants ont donné le ton en lâchant les colombes de la paix place de la Libération avant d'emmener tout le monde danser main dans la main pour un monde de paix et de fraternité.

Hommage à **Gérard Faudot**

Gérard Faudot nous a quittés dans sa 76e année.
Ce serviteur de Briis-sous-Forges a été maire-adjoint de notre commune.

Homme de foi, s'il croyait à la vie après la mort, il croyait aussi à la vie et à l'homme. C'est sans doute ce qui l'a conduit à s'engager dans la vie publique. En effet, il fut le maire-adjoint à l'urbanisme pendant les douze années de Bernard Roz (1989-2001). Gérard Faudot, ce fut une vie tournée vers les autres, une vie d'écoute et de disponibilité. Son engagement public était reconnu parmi les habitants de Briis-sous-Forges.

Discret mais attentionné, dévoué mais réservé, il faisait preuve d'une grande qualité d'écoute à l'égard des Briissoises et des Briissois.

Au cours des ans, Gérard Faudot était devenu une personnalité de la commune. Avec son décès c'est une page de l'histoire de Briis-sous-Forges qui s'achève.

À son épouse et à sa famille, à ses amis, nous voulons dire combien Gérard Faudot, par son comportement et son action, a mérité notre respect et notre profonde reconnaissance.

Photographe amateur passionné, il a sillonné la Communauté de communes pour immortaliser la beauté d'un paysage, d'une fleur ou d'un monument. Ses clichés présentaient avec justesse notre territoire et ses particularités. C'est pourquoi, ses photos ont illustré bon nombre de guides locaux.

Gérard Faudot va manquer à Briis-sous-Forges, à sa famille, à ses amis et à toutes celles et tous ceux qui ont apprécié ses qualités d'homme et d'élu.

Au nom de toutes les Briissoises et de tous les Briissois, Emmanuel Dassa, Maire de Briis-sous-Forges, et le Conseil municipal adressent à son épouse Françoise, à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses proches leurs plus sincères condoléances.

Teuf des mômes

Ils s'étaient inscrits auparavant, ils savaient tous à quoi s'attendre. Aussi sont-ils arrivés, garçons et filles, le sourire aux lèvres pour passer deux belles heures et se régaler à danser, jouer et goûter. Mais ils n'étaient pas les seuls ravis, en effet, bien des parents ont confié aux organisatrices leur satisfaction de pouvoir confier leurs enfants pour un bon moment de loisirs bien encadré. Linda, Véronique et Daphné, bénévoles de la MJC assuraient auprès de Déborah, l'installation, l'intendance et l'encadrement de la Teuf. La prochaine qui est déjà en préparation aura une couleur particulière. Surveillez bien l'agenda pour ne pas la rater ! *Véronique Loarer*

Parlons-en : L'activité physique et la santé

La saison des échanges thématiques "Parlons-en" de la MJC a pris son envol dès le début octobre avec un sujet très sérieux. Des intervenants expérimentés, Jean Israël, cardiologue de l'Hôpital de Bligny, Jean-Pierre Gril responsable du comité de pilotage Sport santé de l'OCGif, Marie-Anne Brenaut, coordonnatrice du dispositif "Prescriforme" à Bligny entouraient Patrick Seveno, animateur de l'atelier de gymnastique adaptée aux seniors de notre commune, pour informer sur les dangers de la sédentarité et les bienfaits de la pratique régulière d'activités physiques à tout âge. Ainsi, Jean Israël a longuement développé l'idée que nous sommes tous faits pour bouger et que le fait de bouger régulièrement a une incidence positive sur la santé en général et pas seulement sur la souplesse des articulations ou la capacité respiratoire.

Il serait souhaitable d'inciter les professionnels de santé à prescrire ces pratiques comme des substitutions opérantes à certains médicaments, il serait temps et cohérent de parler de leurs financements publics au-delà des prises en charge de certaines Complémentaires Santé.

Les Droits de l'Enfant célébrés à la Maison des Enfants

Mercredi 20 novembre 2019, l'équipe d'animation de la Maison des enfants de Briis-sous-Forges s'est, comme chaque année, engagée pour la cause des Droits de l'Enfant.

En début de journée, un petit débat sur leurs droits a été organisé, les enfants ont ensuite pu s'exprimer en dessinant l'un des dix droits fondamentaux de leur choix, leurs œuvres ont été exposées dans le hall d'entrée du centre de loisirs.

Dès le début de l'après-midi une aventure attendait les enfants : *"À la quête de l'or bleu"*, et c'est autour d'un engagement écologique que nous avons choisi d'aborder le droit à l'eau potable. Ils ont dû braver la tempête pour rencontrer des personnages mystiques : le chaman, la magicienne, le grand manitou, le sorcier et surtout l'esprit de l'eau, et ensemble, les enfants ont relevé bravement les défis pour dépolluer l'eau.

Tous sont sortis grandis, grandis d'idées contre la pollution de l'eau mais aussi grandis de connaissances pour l'économiser.

Les enfants ont pu discuter autour d'un goûter amélioré pour cette journée spéciale, leur journée !

L'équipe d'animation de la Maison des enfants.

Soirée cabaret

La renommée des soirées cabaret de la MJC est bien connue dans notre territoire. Il s'agit toujours d'un cocktail savamment composé de bonne musique offerte par des groupes locaux qui ne cessent de travailler pour gagner en qualité, d'un dîner qui permet de goûter les spécialités des commerçants briissois, d'une organisation rodée et aussi de la bonne humeur des bénévoles de l'association qui accueillent le public avec beaucoup de plaisir. Le 12 octobre a été comme prévu une soirée magnifique. La centaine de convives qui avaient réservé leurs repas ont été accueillis dans une atmosphère détendue. D'autres personnes qui ne souhaitaient pas dîner les ont rejoints pour découvrir les musiciens du "Style vibration" de la MJC de Limours avec leurs tambours.

Le public conquis par leur prestation a ensuite retrouvé le groupe "Lucre Frisai" qui a été très longuement applaudi.

Bravo à tous ceux, artistes amateurs, techniciens, bénévoles qui ont permis de partager ce beau moment convivial.

Les premières séances de Ciné*Briis*

Il a ouvert ses portes le dernier vendredi soir de septembre, en soirée, avec *Twelve years a slave* un film de Steve Mac Queen. Une trentaine de spectateurs ont honoré ce premier rendez-vous et apprécié la projection sur grand écran dans notre salle communale. Tous ceux qui n'avaient pas eu l'occasion de découvrir ce film en salle nous ont dit la différence des émotions ressenties par rapport à la réception sur le petit écran. Et puis, à la fin du film, les participants ont échangé leurs impressions et leurs envies autour d'un verre de l'amitié pour clore la soirée.

À partir de novembre et jusqu'en mars, un changement d'horaire a été proposé pour accueillir un public familial. Ainsi, le 17 novembre, la séance a commencé à 17 h, le dimanche après-midi avec ouverture des portes à 16 h 45 pour une projection de *Captain fantastic* avec Viggo Mortensen, un film surprenant devant plus de 50 spectateurs. Le public de Ciné*Briis* se construit de mois en mois, venez le rejoindre en famille, entre amis selon le programme.

Claudine Chappe

Les maternelles aussi ont participé à la Journée des Droits de l'Enfant

L'après-midi plusieurs ateliers étaient présentés aux enfants maternelles. Tous les enfants ont participé aux cinq ateliers dirigés par les animateurs. Il y avait un atelier sur le goût (plusieurs saveurs mélangées à l'eau), sur l'ouïe (bruitages de l'eau), sur la mémoire (jeu de memory), sur la logique (appelé *Au bon niveau* les enfants devaient deviner la quantité d'eau par rapport au contenu) et sur l'odorat (sentir des saveurs mélangées, exemple café).

Ces ateliers mettaient en avant l'esprit d'équipe, la réflexion et le développement de l'enfant, alliant les Droits de l'Enfant et le thème de l'eau, et nous avons appris beaucoup de choses tout en nous amusant.

L'équipe d'animation (Isabelle, Virginie, Jérémy, Sylvie, Christelle, Valère, Ludovic, Nathalie et Véronique)

Une rencontre réussie à la médiathèque

Samedi 9 novembre, l'illustrateur Robin, venu en voisin, a raconté avec plaisir son parcours professionnel : ses premiers dessins, la recherche d'un éditeur… Parce qu'un livre ça ne se fait pas tout seul ! Quelles sont les personnes à contacter ? Comment on imagine une histoire ? Les dessins qui vont l'illustrer ? Et au fait, comment c'est fait un livre ?

Robin a développé la façon dont les éditeurs interviennent avec les imprimeurs, sa façon de travailler avec ses logiciels mais avant tout à la plume, sur papier. L'assistance, très attentive, a découvert des métiers qui, pour certains, sont peu connus. Pour clore la séance, le public a été invité à faire ses propres dessins et toute l'assistance s'est exécutée avec joie et humour… Une après-midi bien remplie, riche en échanges et en découvertes. *Anne-Marie Chappe*

10 novembre : une veillée pour la paix

Les jeunes collégiens étaient au rendez-vous de l'Histoire pour célébrer la fin de la terrible guerre mondiale de 1914-1918, en présence de très nombreuses personnalités politiques, militaires, citoyennes et de centaines d'habitants attachés au sens de cette cérémonie départementale.

Emmanuel Dassa, Maire de Briis, a rendu un hommage empreint de gratitude et d'émotion, à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur, à tous ceux qui sont rentrés marqués à jamais et sur les espoirs retrouvés il y a un siècle. Il a souligné le devoir qui nous engage à l'égard des jeunes générations.

À son tour, M. Champigny, délégué général du Souvenir Français, initiateur et organisateur de la manifestation a rappelé ce qui a motivé le choix de notre commune pour cette commémoration essonnienne.

Conseil municipal

Séance du 17 juin 2019

1. Appel d'offres relatif à la réhabilitation de la grange du 12, rue de l'Armée Patton en café citoyen
Il s'agit d'une seconde procédure destinée à attribuer le lot n°5 qui avait été déclaré infructueux faute de candidat.
Le marché de travaux pour le lot n°5 est attribué à l'entreprise EPM Bâtiment pour un montant de 72 559,27 € HT.
À la majorité (pour 14 et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).

2. Appel d'offres relatif à la réhabilitation de la grange du 19, rue de l'Armée Patton en Maison des arts et de l'artisanat.
Il s'agit d'une seconde procédure destinée à attribuer les lots n°2, 3 et 5 qui avaient été déclarés infructueux faute de candidats.
Le marché de travaux pour le lot n°2 (charpente bois, couverture, menuiserie bois) est attribué à l'entreprise Peltier pour un montant de 169 018,72 € HT.
Le lot n°3 (menuiserie métallique, acier, aluminium) est attribué à l'entreprise Rougeot pour un montant de 43 047,11 € HT. Le lot n°5 (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, VRD) est attribué à l'entreprise EPM Bâtiment pour un montant de 130 207,89 € HT.
À la majorité (pour 14 et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).

3. Tarifs des travaux facturés aux usagers de la Régie publique de l'eau
La délibération porte sur la revalorisation des prix des interventions que la Régie fait pour le compte des usagers. Cette revalorisation est rendue nécessaire en raison de la passation d'un nouveau marché de travaux.
À la majorité (pour 14 et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).

4. Délibération autorisant l'encaissement des remboursements de sinistres et accidents à la Commune lorsque le tiers est identifié
Cette délibération vise à autoriser le remboursement à la Commune de sinistres provoqués par des tiers, lorsqu'ils sont identifiés, sur des équipements communaux. Afin de permettre l'encaissement comptable de ces remboursements, la Trésorière de Dourdan, demande à l'exécutif de prendre une délibération générale sur ce point.
À l'unanimité (pour 16).

5. Ouverture d'une ligne de trésorerie
Il est proposé au Conseil municipal de permettre au Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € pour permettre le paiement des dernières factures de la Maison de santé afin de pourvoir percevoir les subventions afférentes. Cette ligne de trésorerie permettra également de faire face aux premières factures de la réhabilitation des deux granges. Cette ligne devrait être remboursée en totalité au début de l'année 2020.
À la majorité (pour 14 et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).

6. Acquisition de la Résidence Boissière et acceptation de l'offre de concours proposée par la CCPL
Cette délibération confirme le souhait du Conseil municipal de permettre au Maire d'acquérir la résidence Boissière aux conditions fixées lors du vote du budget primitif 2019. Elle vise également à accepter l'offre de concours de la CCPL pour la rénovation de la résidence.
À l'unanimité (pour 17).

7. Modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2019
La délibération porte sur la création de postes pour permettre la mise en place des avancements de carrière des agents concernés. Une nouvelle délibération sera prise en septembre pour la mise à jour complète du tableau.
À l'unanimité (pour 17).

8. Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 01/01/2020 – Minorité de blocage
La loi du 7 août 2015 dite "loi NOTRe" prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences : eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences.
Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Pays de Limours au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.
À l'unanimité (pour 17).

9. Fixation du nombre et de la répartition des sièges au Conseil communautaire de la CCPL dans le cadre d'un accord local
La composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Limours pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués et des sièges de "droits" attribués, mais dont la répartition des sièges devra respecter certaines conditions (être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, chaque commune devra disposer d'au moins un siège, aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges, la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres).
Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté doivent approuver une composition du Conseil communautaire de la CCPL respectant ces conditions.
À l'unanimité (pour 17).

10. Motion pour la défense du service public de l'Office national des Forêts
[…] *La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires. […] Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le Conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause, déplore la diminution continue des services publics en milieu rural et soutient les personnels de l'ONF.*
À l'unanimité (pour 17)

Bien voir et être vu en hiver

En hiver, la plupart des trajets se font avec une lumière faible, voire de nuit, tandis que la pluie ou la neige seront un autre rempart à votre visibilité. Dans ces conditions, il est donc impératif de bien voir et d'être bien vu sur la route.

Veillez à ce que les **phares** de votre véhicule soient bien réglés et en bon état de marche. Allumez vos phares dès que la luminosité du jour diminue ou lorsque les conditions de circulation sont mauvaises.

Nettoyer les **vitres** régulièrement (y compris latérales) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et vérifiez régulièrement le bon état de vos essuie-glaces.

Ayez à portée de mains des **lunettes de soleil**.

Soyez vigilants par rapport aux autres usagers de la route qui sont moins visibles en cette période de l'année.

Les cyclistes, motos et piétons qui circulent sur la voie publique doivent impérativement se faire voir par les automobilistes et porter des vêtements réfléchissants. Cette règle est particulièrement de mise pour les écoliers sur le chemin de l'école. *Source securite-routiere.gouv.fr*

Le mode d'emploi pour soutenir le référendum ADP

Jusqu'au premier trimestre 2020, les électeur.rice.s peuvent soutenir la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe ADP. Pour organiser ce référendum, 4,7 millions de signatures à l'échelle nationale (10 % des électeurs français) sont nécessaires.

Comment soutenir la tenue de ce référendum ?

1 - Chez vous

Sur le site www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

Pour signer, sur la page Internet dédiée et mise en place par le ministère de l'Intérieur, tout commence par une case à cocher, *"Je soutiens"*.

Cliquer ensuite sur *"Suivant"*.

Se munir d'une pièce d'identité ou d'un passeport, inscrire ses prénoms, nom, date et lieu de naissance, mais aussi commune de vote. Pour ce faire, veillez à mettre une majuscule aux prénoms, ne pas mettre de virgule entre deux prénoms mais un espace, mettre une majuscule et des tirets à la commune de résidence.

Renseigner ensuite le numéro de carte d'identité ou de passeport.

Attention à bien retranscrire le *captcha* (respecter les majuscules et minuscules) et après signature, veiller à garder précieusement le récépissé car même en respectant ces consignes le résultat n'est pas garanti.

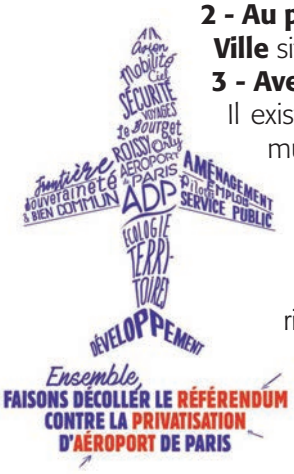

2 - Au point d'accès à Internet mis en place par la Ville situé au rez-de-chaussée de la mairie.

3 - Avec un document Cerfa

Il existe également la possibilité de remplir un formulaire papier disponible en mairie ou sur le site *www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39695* à déposer à l'accueil de la mairie.

La signature sera-t-elle rendue publique ?

Oui. Elle sera validée par le ministère de l'Intérieur et enregistrée sous cinq à sept jours. Dans ce cas, trois informations sur le signataire seront rendues publiques : son nom, son ou ses prénom(s) et le lieu où le signataire est inscrit sur les listes électorales.

Mairie de Briis-sous-Forges

Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges

Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65

accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la mairie

Les lundi, mercredi et vendredi :

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)

Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque municipale

Mardi : de 16 h 30 à 19 h

Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque municipale

Mardi : de 16 h à 18 h

Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (en cas de soirée jeux, la ludothèque est fermée le samedi matin)

Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

Horaires du Service municipal Jeunesse

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h.

Mercredi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

Permanence de l'assistante sociale

Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison de santé et solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

Permanence juridique *(réservée aux Briissois)*

Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.

Inscription préalable obligatoire en mairie.

Photo de couverture : Marché de Noël 2019 à Briis.

Chez vous ou en Mairie soutenez la tenue du référendum.

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°103

Directeur de la publication :
Emmanuel Dassa.

Coordinatrice de rédaction :
Mélina Vera.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Férédic Bordier, Jean-Charles Champagnat, Anne-Marie Chappe, Claudine Chappe, Nicolas Hocquenghem, L'équipe d'animation de la Maison des enfants Annick Ledoux, Christiane Lépissier, Véronique Loarer, Danielle Marsin, Michel Massiou, Claude Poline, Colette Protin, Jean-Pierre Tsalpatouros, Bernard Vera, Inès Vera, Valérie Vervisch.

Maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.

Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

Vœux **du Maire** et du **Conseil municipal**

17 janvier à 19 h

Salle communale